

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Vu l'article 32 du décret organique du 17 mars 1808;

Vu les ordonnances royales des 14 novembre 1844, 9 septembre 1845 et 1^{er} novembre 1846;

Vu les décrets des 9 décembre 1850, 7 avril et 27 décembre 1866,

Arrête :

Monsieur Cartailhac, membre de la Société d'anthropologie et de la Société d'histoire naturelle de Toulouse est nommé Officier de l'Instruction publique.

Pour ampliation :

Le Chef du 1^{er} Bureau du Secrétariat,

Lubron

Fait à Paris, le 11 Avril 1882 :

*Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts,*

Signé : Jules Ferry

